



## Bilan association sportive

Par **Plumedefer**, le **26/08/2019** à **07:36**

Bonjour,

Mon mari est président sortant d'une association sportive. Un bilan provisoire a été présenté à l'assemblée générale fin juin. Or, mon mari a pointé du doigt certaines zones d'ombre depuis. Il aimerait le bilan définitif de son mandat, mais la nouvelle équipe le lui refuse. Je précise qu'il est toujours membre de l'asso en tant que responsable de la commission technique et joueur. Par contre il ne fait plus partie du CA.

La nouvelle équipe a-t-elle le droit de lui refuser de valider ou tout du moins de consulter le bilan? En cas de problème ( si il s'avère que la trésorière a bien été malhonnête) qui est responsable, lui ou le nouveau président?

Merci de prendre le temps de me lire et peut-être de me répondre.

Par **morobar**, le **26/08/2019** à **08:57**

Bonjour,

Les comptes sont présentés à l'AG qui les approuve (ou non) et le cas échéant donne en sus le quittus.

Chacun répond de ses actes, omissions ou négligences.

On ne refile pas la patate chaude.

Par **Plumedefer**, le **26/08/2019** à **09:21**

Merci de votre réponse,

mais quand il s'agit d'un bilan provisoire? Mon mari ne cherche pas à « refiler la patate chaude » puisque justement il voudrait le bilan définitif afin de pouvoir éclaircir la situation et ne pas donner « quitus » si il s'avère qu'il y a problème

Par **morobar**, le **28/08/2019** à **08:35**

C'est le trésorier qui présente le bilan et arrête les comptes.

C'est l'AG qui approuve ou non.

Si les comptes sont frauduleux, on entre dans le domaine pénal et chacun répond de ses actes, et de ses actes seuls.

Par **Plumedefer**, le **28/08/2019** à **09:45**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu. Une réunion a eu lieu et un audit va être demandé, enfin.